



À

Mesdames les Directrices  
Messieurs les Directeurs  
Mesdames les enseignantes de CM2  
Messieurs les enseignants de CM2  
Mesdames et Messieurs les membres du RASED

de la circonscription de Thionville 1

Références :

- Circulaire n°2011-126 du 26 août 2011 relative à la scolarité du socle commun – continuité pédagogique
- Note de service n°2012-154 du 24 septembre 2012 relative à la simplification du livret de compétences

« Les missions des commissions de liaison sont de définir les aides et les accompagnements qui pourront être apportées aux élèves entre la sortie de l'école primaire et la fin de la classe de 6<sup>e</sup>. » (Circulaire n°2011-126 du 26 août 2011)

Dans cette perspective, les professeurs des écoles de CM2 participeront, tous comme les professeurs principaux de 6<sup>e</sup> et les professeurs de français et de mathématiques de 6<sup>e</sup>, aux commissions de liaison qui se tiendront dans les locaux du collège selon le calendrier suivant :

- Collège Évariste Galois : jeudi 2 juin 2016 de 14h à 16h
- Collège Charlemagne : lundi 6 juin 2016 de 14h à 16h
- Collège La Milliaire : lundi 13 juin 2016 de 13h30 à 15h30
- Collège Hélène Boucher : mardi 14 juin 2016 de 14h à 16h.

Un membre du RASED pourra être présent, dans la mesure des disponibilités.

L'objectif de la commission de liaison est de définir les aides et les accompagnements à apporter plus particulièrement pour les élèves qui n'ont pas validé le palier 2 du socle commun via la **construction des PPRE passerelles** (annexe 1).

En effet, le PPRE passerelle est un dispositif d'aide et d'accompagnement dont la construction associe professeurs des écoles et professeurs de collège. Cela nécessite un temps d'échanges d'informations et d'élaboration collective des réponses à apporter à chaque élève concerné, et ce par les enseignants des deux degrés. Les PPRE passerelles seront donc à construire dans leur intégralité le jour de la commission de liaison.

Pour mener à bien ces co-constructions, les professeurs des écoles de CM2 se muniront des LPC dont le palier 2 n'est pas validé. Ils se muniront également des documents permettant un étayage des compétences et des difficultés des élèves qui n'ont pas validé le palier 2 du socle commun : PPRE de l'année de CM2, documents de suivi des activités pédagogiques complémentaires - volet « aide aux élèves rencontrant des difficultés dans les apprentissages », documents de suivi des stages de remise à niveau, etc. Ils se muniront aussi, si possible, d'un ordinateur portable pour compléter les PPRE passerelles directement en version numérique.

Enfin, dans le but d'aider nos collègues du second degré à constituer les classes de 6<sup>e</sup>, les professeurs des écoles de CM2 compléteront le tableau fourni en annexe 2 intitulé « **fiche passerelle CM2-6<sup>e</sup>** » et l'adresseront par mail au collège dès que possible, et ce **avant le 31 mai**. Tous les élèves de la classe qui relèvent du collège de secteur doivent y figurer.

Au regard de ces éléments, les commissions de liaison se dérouleront de la manière suivante :

- **Temps 1**, d'une durée maximale de 30 minutes : échanges oraux sur les cas très particuliers uniquement
- **Temps 2**, d'une durée minimale d'1h30 : co-construction des PPRE passerelles par les professeurs des écoles et les professeurs de collège.

Je vous remercie par avance de votre collaboration et de l'attention que vous porterez à ces indications, dont je souhaite qu'elles nous permettent de travailler ensemble de façon constructive au bénéfice de chaque élève.



Audrey LEININGER

Copie :

Provisaires et Principaux des collèges Évariste Galois, Charlemagne, Hélène Boucher et La Milliaire.